

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2026

PÉRIODIQUE n°7

13/08/2026

18. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés	225
19. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la Tutelle financière	225
20. CONSEIL PROVINCIAL – Résolution n°51	
51. Résolution relative à la deuxième modification budgétaire	227
21. CONSEIL PROVINCIAL – Question écrite	
Question écrite n° 01/26 de Mme Vanessa Colignon (Ecolo) relative à l'intervention financière provinciale dans le bassin d'orage du Paradis (Braine-l'Alleud)	229
22. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité	
Séance du 28 mai 2026	
Question orale d'actualité n°06/26 relative à la présence de la Province du Brabant wallon à la foire agricole de Nivelles	229
Question orale d'actualité n°07/26 relative à la promotion du concours Eurovision par la Province du Brabant-wallon	230
Séance du 25 juin 2026	
Question orale d'actualité n°08/26 relative aux mesures provinciales de protection de la population face aux vagues de chaleur	233
Question orale d'actualité n°09/26 relative au soutien aux personnels provinciaux lors des épisodes de fortes chaleurs	233
Question orale d'actualité n°10/26 relative à la canicule et aux mesures à prendre	234
Question orale d'actualité n°11/26 relative à la lutte contre les inondations dans le Brabant wallon	236
Question orale d'actualité n°12/26 relative aux inondations et au rôle du personnel provincial	236
Question orale d'actualité n°13/26 relative au dénombrement 2026 du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Brabant wallon	238
Question orale d'actualité n°14/26 relative à l'A.S.B.L. Bataille de Waterloo 1815	239

23. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales de fin de séance

Séance du 28 mai 2026

Question orale de fin de séance n°03/26 relative à la sécurité et à la fluidité pour tous les acteurs de la mobilité dans l'Est du Brabant wallon 241

Question orale de fin de séance n°04/26 relative aux missions du CAPS, particulièrement en matière de santé menstruelle 243

Séance du 25 juin 2026

Question orale de fin de séance n°05/26 relative à la faillite de Made in BW - 9 mois plus tard 245

Question orale de fin de séance n°06/26 relative à la faillite de l'ASBL Made In BW - Où en est la procédure et quelles solutions concrètes pour l'après ? 246

18. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés

- Arrêté TutelleZP/C2024/262981

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur a.i. du 16 juillet 2026, la délibération du Conseil de police de la zone « La Mazerine » en date du 9 juin dernier, concernant le compte 2024 actualisé de la zone de police, est approuvée.

- TutelleZP/B2026/MB1/262982

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur a.i. du 16 juillet 2026, la délibération du Conseil de police de la zone « Nivelles-Genappe » en date du 16 juin dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

19. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la Tutelle financière

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2026 de la Province du Brabant wallon votées en séance du conseil provincial en date du 25 juin 2026 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 30 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Cour des comptes sur le projet des modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2026 de la Province du Brabant wallon, rendu en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2026 modifié se clôture avec, au service ordinaire, un boni de 2.097.079,22 € au propre et un boni de 603.584,77 € au global et, au service extraordinaire, avec un mali de 12.339.715,82 € au propre et un boni de 9.538,82 € au global ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires sont conformes à la loi et à l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2026 de la Province du Brabant wallon votées en séance du conseil provincial en date du 25 juin 2026 sont approuvées comme suit :

Service ordinaire

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	202 408 701.47	Résultats : 2 097 079.22
	Dépenses	200 311 622.25	
Exercices antérieurs	Recettes	13 238 882.83	Résultats : 12 787 959.18
	Dépenses	450 923.65	
Prélèvements	Recettes		Résultats : -14 281 453.63
	Dépenses	14 281 453.63	
Global	Recettes	215 647 584.30	Résultats : 603 584.77
	Dépenses	215 043 999.53	

Service extraordinaire

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	12 602 556.07	Résultats : -12 339 715.82
	Dépenses	24 942 271.89	
Exercices antérieurs	Recettes	6 850 772.15	Résultats : 6 842 356.15
	Dépenses	8 416.00	
Prélèvements	Recettes	11 658 053.93	Résultats : 5 506 898.49
	Dépenses	6 151 155.44	
Global	Recettes	31 111 382.15	Résultats : 9 538.82
	Dépenses	31 101 843.33	

Situation globale des fonds de réserve et des provisions :

Fonds de réserve ordinaire : 26.823.569,96 €

Fonds de réserves extraordinaire : 20.300.217,47 €

Provisions : 17.799.357,82 €

Art. 2 : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est publié par extrait au moniteur belge.

Art. 4 : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au collège provincial. Il est communiqué par le collège provincial au conseil provincial et au directeur financier conformément à l'article 7 du règlement général de la comptabilité provinciale.

Art. 5 : Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes.

Namur, le 9 juillet 2026

François DESQUESNES

20. CONSEIL PROVINCIAL – Résolution n°51

51. Résolution relative à la deuxième modification budgétaire

(Finances - Budget)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 9 juillet 2026)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2212-32, L2231-1 et L2232-2 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale et plus particulièrement ses articles 5 à 15 ;

Vu le budget de la Province du Brabant wallon pour l'exercice 2026 adopté en séance du Conseil provincial le 18 décembre 2025 et approuvé par l'autorité de tutelle en date du 16 janvier 2026 ;

Vu la première modification budgétaire 2026 adoptée en séance du Conseil provincial le 23 avril 2026 et approuvée par l'autorité de tutelle en date du 22 mai 2026 ;

Vu que les membres du Comité de direction ont été consultés en date du 27 avril 2026 via l'application de gouvernance administrative « iA.Délib » ;

Vu l'avis rendu par la Cour des comptes en date du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu qu'en application des articles 12 et 15 de l'arrêté royal portant le règlement général de la comptabilité provinciale, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation conformément à l'article L3131-1, §2, 1° du CDLD ;

Considérant la nécessité d'apporter de nouvelles modifications au budget 2026 pour permettre l'exécution des décisions des autorités provinciales et ajuster divers crédits ;

Considérant que l'avant-projet de deuxième modification budgétaire transmise à la Cour des comptes a été adapté ;

Que l'ensemble des modifications postérieures à la transmission à la Cour des comptes est repris en annexe de la présente résolution ;

Considérant que la Cour des comptes en a été informée ;

Considérant les ressources et réserves dont dispose la Province du Brabant wallon ;

Considérant qu'après la modification budgétaire, les services ordinaire et extraordinaire présenteront à l'exercice global des bonis, respectivement, de 603.584,77 euros et 9.538,82 euros ;

Considérant que l'exercice propre du service ordinaire présentera un boni de 315.625,59 euros ;

Considérant que les modifications envisagées ne portent aucunement atteinte à l'intérêt général ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 22

Baptiste ANTOINE, Stéphanie BURY-HAUCHART, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Lyseline LOUVIGNY, Anne MASSON, Séverine OLEFFE, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE

Abstentions : 7

Walter BASEGGIO, Vanessa COLIGNON, Isabelle EVRARD, Savinien LORIER, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Frank WAUTERS

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Des crédits de recettes et de dépenses du budget ordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2026 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 2 – Des crédits de recettes et de dépenses du budget extraordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2026 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 3 – §1^{er} – Après réalisation de ces modifications budgétaires, le boni présumé global du service ordinaire s'élève à 603.584,77 euros.

§2 – Au service extraordinaire, les recettes atteignent 31.111.382,15 euros alors que les dépenses sont de 31.101.843,33 euros, ce qui dégage un boni global de 9.538,82 euros.

Article 4 – L'intitulé de l'article 83303/640100/100057 (Subsides ASBL, entreprises - ASBL les amis de l'institut de Bierbais) est adapté et devient " Subsides ASBL, entreprises - ASBL Le Mimosa "

Article 5 – Simultanément à l'envoi effectué à l'autorité de tutelle, le Collège provincial communique la présente série de modifications budgétaires adoptées par le Conseil provincial aux organisations syndicales représentatives (en application de l'article L2231-9, §2 du CDLD).

À la demande des organisations syndicales représentatives introduite dans les cinq jours de la communication du document susvisé au précédent alinéa, le Collège provincial invite sans délai ces dernières à une séance d'information spécifique au cours de laquelle la présente série de modifications budgétaires est présentée et expliquée.

Fait à Wavre, le 25 juin 2026

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

M. Karim-Hosselet

21. CONSEIL PROVINCIAL – Question et réponse écrite

Question écrite n° 01/26 de Mme Vanessa Colignon (Ecolo) relative à l'intervention financière provinciale dans le bassin d'orage du Paradis (Braine-l'Alleud)

Bonjour,

Serait-il possible d'avoir le montant des budgets investi par la province du Brabant wallon dans les travaux d'aménagement du bassin d'orage au parc du paradis, ainsi que les l'infrastructure extérieur du parc, si applicable ?

Merci d'avance.

Réponse du Collège provincial à la question écrite n° 01/26

Madame la Conseillère provinciale,

En séance du 9 juillet 2026 et sur présentation du dossier par Monsieur Tanguy Stuckens, Président du Collège provincial, en charge de la politique de lutte contre les inondations, le Collège provincial a pris connaissance de votre question écrite du 17 juin dernier relative aux montants investis par la Province du Brabant wallon dans les travaux d'aménagement du bassin d'orage du Parc du Paradis, et vous en remercie.

Une première subvention, d'un montant de 600.000 euros, a été octroyée à la Commune de Braine-l'Alleud le 12 juillet 2012 en vue de la réalisation des travaux relatifs à la Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) du Paradis, implantée sur le cours d'eau du Hain. Cette infrastructure, d'une capacité de retenue d'environ 77.700 m³, contribue à la protection des communes de Wauthier-Braine, Braine-le-Château et Clabecq.

Une seconde subvention, d'un montant de 800.000 euros, a ensuite été accordée le 24 mai 2018, afin de permettre l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site de ladite ZIT du Paradis.

22. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 28 mai 2026

Question orale d'actualité n°06/26 relative à la présence de la Province du Brabant wallon à la foire agricole de Nivelles

Monsieur Louison Renault : (PS)

Madame la présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues. Ce lundi de Pentecôte avait lieu comme chaque année la foire agricole de Nivelles.

Outre la présence de nombreux agriculteurs, un stand de la Province du Brabant wallon était présent. Des informations furent données au public, aux professionnels du secteur. Cette opération de communication est à mettre en avant et à soutenir.

Merci aux agents présents de la Province.

Peut-on connaître le nombre d'agents occupés ce jour ainsi que le coût, pour la Province, pour la présence du stand ?

Merci pour votre réponse.

Réponse à la question orale d'actualité n°06/26 relative à la présence de la Province du Brabant wallon à la foire agricole de Nivelles

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Monsieur le Conseiller, chers Collègues. Je vous remercie pour votre question qui me permettra de mettre en lumière la participation du Brabant wallon à la Foire agricole de Nivelles, ce lundi 25 mai.

Dans le contexte actuel que traverse le monde agricole, il est essentiel que tant les institutions que les pouvoirs publics restent présents aux côtés des agriculteurs, des agricultrices, des éleveurs et des acteurs du monde rural.

La présence du Brabant wallon à la Foire agricole de Nivelles s'inscrit donc pleinement dans cette volonté de soutien, de valorisation et de proximité avec le secteur agricole.

Une foire comme celle de Nivelles constitue un rendez-vous incontournable permettant aux professionnels de présenter leur métier, leurs produits ainsi qu'une véritable vitrine du métier. Elle favorise également les échanges entre professionnels et visiteurs, renforçant ainsi les liens entre producteurs et consommateurs dans une logique de proximité, de durabilité et de sensibilisation aux réalités et aux enjeux du monde agricole, tels que la transition écologique, la durabilité, les circuits courts et la souveraineté alimentaire.

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les orientations de notre Déclaration de politique provinciale, qui prévoit que le CPAR poursuive son travail essentiel de valorisation et de sensibilisation aux métiers de l'agriculture. Dans un territoire où près de 58 % de la superficie est encore valorisée par l'agriculture, faisant du Brabant wallon la province où la part des terres agricoles est proportionnellement la plus importante de Wallonie, il est indispensable de soutenir les agriculteurs, d'encourager les vocations et de promouvoir les productions locales auprès du grand public.

Dans le même temps, les exploitations se sont fortement agrandies et les enjeux liés à la transmission deviennent particulièrement préoccupants puisque seuls 22 % des agriculteurs disposent aujourd'hui d'un repreneur potentiel. Ces constats renforcent la nécessité de soutenir activement le monde agricole et de maintenir des liens forts entre les citoyens, les jeunes et l'agriculture locale.

Nivelles occupe d'ailleurs une place importante dans cette dynamique agricole provinciale. Avec 67 agriculteurs recensés, elle figure parmi les communes comptant le plus grand nombre d'exploitations en Brabant wallon, aux côtés de Jodoigne et de Genappe. Cela démontre combien l'agriculture reste un pilier important de l'identité et de l'activité économique du territoire nivellois.

Pour répondre précisément à vos questions : quatre agents du Centre provincial de l'Agriculture et de la Ruralité ainsi qu'un agent du service Communication se sont partagé les permanences sur le stand du Brabant wallon. Ce coût RH est estimé à 1.220 €. Les frais de déplacement n'ont pas encore été calculés, mais peuvent être estimés à une centaine d'euros.

L'emplacement a été mis gratuitement à disposition par la Ville de Nivelles tandis qu'un coût de 329,12 € est à relever pour l'acquisition de bâches et de *roll-ups* destinés à promouvoir les services du CPAR, des laboratoires provinciaux ainsi que la formation au permis G, une collaboration mise en place avec la FJA.

Des visuels mettant également en avant la Charte de la ruralité en Brabant wallon ont été proposés. Ces supports ont bien évidemment vocation à être réutilisés lors d'autres événements.

La promotion de la Charte de la ruralité s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la volonté du Brabant wallon de soutenir les initiatives locales et de défendre la qualité de vie dans nos communes rurales. Elle est également nécessaire pour les associations sollicitant une subvention dans le cadre du nouveau règlement, voté il y a quelques mois, relatif à l'octroi de subventions pour l'organisation de concours et de manifestations de soutien à la ruralité en Brabant wallon.

Enfin, je rappelle qu'il s'agit d'un dispositif semblable à celui mis en œuvre lors de la Foire agricole du jeudi de l'Ascension, le 14 mai dernier, à Jodoigne.

D'ailleurs, les villes de Nivelles et de Jodoigne bénéficient chacune d'une subvention annuelle de 2.500 € afin de soutenir l'organisation de ces deux grandes foires agricoles et leur rôle essentiel de sensibilisation du grand public.

À travers sa présence lors de ces grandes foires agricoles, le Brabant wallon réaffirme ainsi son attachement au monde rural et sa volonté d'accompagner les transitions auxquelles le secteur agricole est aujourd'hui confronté.

Je vous remercie pour votre attention.

Question orale d'actualité n°07/26 relative à la promotion du concours Eurovision par la Province du Brabant-wallon

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. La page Facebook intitulée « Le Brabant wallon » est la page officielle de la Province du Brabant wallon. Elle diffuse régulièrement des informations pertinentes sur divers sujets tels que des actualités culturelles et sportives, des offres d'emploi et de formations, des jeux concours mettant en avant la promotion de différents acteurs de la Province. Elle fait également, souvent avec un brin d'humour rafraîchissant, la promotion de nos domaines provinciaux et diffuse en direct le Conseil provincial.

Mais ce 13 mai, cette page officielle de la Province du Brabant wallon s'exprimait en ces termes, je cite : « La Commune de Perwez et tout le Brabant wallon sont prêts à soutenir l'interprète de *'Dancing on the Ice'* pour sa prestation tant attendue ! ». Il s'en suivait un lien pour rejoindre directement la page officielle de l'Eurovision.

Alors nous n'allons pas ici pointer des responsabilités individuelles. Nous comprenons qu'une jeune artiste puisse participer à ce concours. Il s'agit sans doute pour elle d'un tremplin et d'une opportunité rare de se produire devant des millions de téléspectateurs. Nous voyons plutôt ici l'opportunité d'avoir un regard plus global sur cette situation.

Premièrement, il est pour nous évident que les institutions de la RTBF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles auraient dû, à l'instar d'autres pays, boycotter cet événement. Il est tout aussi évident que la Province du Brabant wallon ne devrait pas faire la publicité de ce concours à travers des liens directs vers la page officielle dudit concours.

Deuxièmement, il me semble hasardeux que la Province s'exprime au nom de, je cite, « tout le Brabant wallon » dans un sujet aussi controversé. Une partie de la population étant opposée à ce concours. Pour rappel, ce concours permet à l'Etat d'Israël de concourir et d'être normalisé alors que ses dirigeants sont visés par la Cour Pénale internationale pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, meurtres, persécutions et autres actes inhumains.

Monsieur le Député, est-il normal que notre institution participe à la mise en avant d'un concours aussi problématique ? Quelle est la légitimité de la page Facebook de la Province du Brabant wallon à parler au nom de « tout le Brabant wallon » à propos d'un sujet aussi controversé ?

Merci de vos réponses.

Réponse à la question orale d'actualité n°07/26 relative à la promotion du concours Eurovision par la Province du Brabant-wallon

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux, Chers collègues. A peine 10 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, sept pays européens s'étaient donné rendez-vous à Lugano, en Suisse, pour la première édition du « Grand prix Eurovision 1956 de la chanson européenne ». Unir les Européens par la chanson, telle était la première mission du concours. Septante ans plus tard, après les participations de 50 pays et plus de 1.780 chansons présentées aux téléspectateurs, le concours est devenu le fer de lance de la construction culturelle européenne. Que l'on vive ici à Wavre, à Edimbourg, à Sarajevo ou à Perwez, l'Eurovision apporte aux Européens une scène créative et plurielle, des souvenirs partagés et des références communes.

En Belgique, la RTBF a la charge de la production et de la présentation de la chanson belge lors des années paires, en alternance avec la VRT. Cette année, vous l'avez souligné, c'est la jeune perwézienne Essyla, ancienne élève de l'IPES Wavre, qui a eu la chance de représenter notre royaume jusqu'en finale du concours, à Vienne. C'est la seconde fois d'affilée que le représentant francophone est originaire du Brabant wallon : on se rappellera la participation du lasnois Mustii, en 2024, qui, elle, malgré les affrontements au Moyen-Orient, n'avait pas soulevé une telle « indignation ».

Il est tout à fait naturel et normal, pour la Province du Brabant wallon, de partager les initiatives et de soutenir les performances artistiques de ses talents locaux — chanteurs, comédiens, écrivains, peintres et bien d'autres — surtout lorsque ceux-ci rayonnent au-delà de nos frontières. Dès lors, un événement rassemblant plus de 160 millions de téléspectateurs, un concours ayant révélé des artistes majeurs tels qu'ABBA, Céline Dion, France Gall, Nana Mouskouri, Julio Iglesias, Olivia Newton-John,

Sandra Kim ou, plus récemment, Mâneskin, constitue une raison pleinement légitime de publier un simple message d'encouragement sur Facebook. C'est donc une joie pour nous de voir une ancienne élève de notre enseignement provincial briller sur scène et rendre sa commune, sa province et son pays fiers de sa prestation.

Bien que l'indignation que peut constituer les actions réalisées par l'armée israélienne à Gaza ou plus largement au Moyen-Orient soit tout à fait légitime, nous ne sommes ni le cénacle approprié ni les acteurs du changement pertinents vis-à-vis de cette situation. Ce que je constate néanmoins, et ce n'est pas la première fois, c'est la perpétuelle récupération du PTB, qui s'acharne sur un sujet qui à mes yeux, relève simplement d'une question d'ordre culturel.

La culture rassemble, particulièrement sur un continent marqué par les guerres et les conflits. Elle ouvre des espaces de dialogue, construit des ponts entre les peuples et favorise la compréhension mutuelle, tandis que le boycott que vous défendez risque, lui, de fermer ces espaces et de rompre ces liens.

L'indignation à géométrie variable semble constituer la nouvelle forme de politique pour votre groupe. J'attends d'ailleurs avec impatience votre commentaire sur la participation de l'Azerbaïdjan à l'Eurovision, pays responsable il y a peu par exemple, du déplacement forcé de plus de 150.000 Arméniens et à leur disparition d'une province du Caucase, le Haut-Karabagh. Dans le domaine sportif, quid de vos publications Instagram sur la participation de l'odieuse République islamique d'Iran à la Coupe du monde de football, pays qui affrontera directement la Belgique en phase de poule.

Votre groupe semble plus enclin à réaliser des interventions « format réseaux sociaux » sensationnalistes que de proposer des formes de soutien concrètes aux artistes du Brabant wallon. Le sport comme la culture devraient nous inciter rester ouverts, favoriser les échanges et préserver ces espaces où les peuples continuent de se rencontrer au-delà des divisions. Le PTB, on le rappelle par ailleurs, se distingue, s'abstenant, refusant même de condamner les autorités communistes chinoises lors des votes à la Chambre. Peut-être êtes-vous aussi, comme Essyla, en train de *Dancing on the Ice*, sur ces problématiques...

Sans occulter la situation au Moyen-Orient, situation rapportée avec sérieux par la RTBF comme le souligne la Ministre des Médias, Jacqueline Galant, situation qui nous touche pour autant, elle ne doit pas empêcher les expressions artistiques des 34 autres participants de cette édition, axée notamment sur les réflexions d'une jeunesse européenne anxieuse face à l'avenir, à l'état de la planète et de nos relations sociales.

Que l'on y participe ou non, le Concours se réalisera et je salue la décision de la RTBF qui, de manière sérieuse, a choisi la raison, sans pour autant occulter l'émotion.

Je vous remercie.

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Merci Monsieur le Député pour votre réponse. J'ai l'impression que, à géométrie variable, le populisme aussi change de camp dans les discours. Ce que je peux dire, c'est simple, c'est que nous serons toujours du côté des peuples opprimés et contre la guerre. Vous avez fait un choix moral, vous l'assumez. C'est comme ça. Nous prenons acte.

Monsieur Jordan Godfriaux : (MR)

Chers membres du Collège, chers Collègues. Je ne voudrais pas entrer ici dans un débat polémique mais simplement appuyer et renforcer la position du Collège exprimée par son Président, en disant que je suis fier d'être Perwézien, d'être Brabançon wallon et d'être Belge, et d'avoir soutenu aussi, au niveau local, modestement, la candidature d'Alice, Essyla de son nom de scène. C'est une fierté, il y a eu une liesse populaire énorme à Perwez et dans tout le Brabant wallon pour ne citer que ces deux zones géographiques, avec le résultat qu'on connaît, avec des mobilisations du Foyer culturel, de l'Agence de Développement local, de la commune de Perwez et de citoyens de tous bords – politique, social, économique et culturel – et je voulais vraiment le souligner, parce que je trouve déplorable d'amener des éléments négatifs dans cet événement international, qui est tout à fait honorable et honoré, et demeurer dans le soutien à une artiste locale du Brabant wallon.

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Simplement pour dire que je tiens à m'associer complètement avec les propos qui viennent d'être tenus. Je pense que cela permet, dans une période qui est quand même difficile pour beaucoup de nos concitoyens, d'avoir une période plus festive au cours de laquelle on soutient une artiste qui est de notre territoire, de notre province, de notre commune. Cela ne fait de mal à personne. J'ajouterai que cela permet aussi de mettre en valeur d'autres outils culturels, vous l'avez cité, Monsieur Godfriaux, avec le Foyer culturel de Perwez qui a activement œuvré pour offrir une rediffusion de cette prestation. Je pense donc que, dans les temps qu'on traverse, cela ne fait de mal à personne de soutenir une artiste et de pouvoir s'unir à travers cette cause et de faire fi d'autres problèmes du quotidien.

Séance du 25 juin 2026

Question orale d'actualité n°08/26 relative aux mesures provinciales de protection de la population face aux vagues de chaleur

Madame Hélène Morciaux : (Ecolo)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chères et chers Collègues. La Belgique connaît actuellement une vague de chaleur intense, d'une ampleur assez exceptionnelle, qui met en lumière une fois de plus l'urgence d'une réponse coordonnée impliquant tous les niveaux de pouvoir. Les données sont alarmantes : 249 décès liés à la canicule en Belgique en 2024, et si l'on en croit le Ministre fédéral du Climat, entre 1.500 et 3.000 décès supplémentaires annuels sont à craindre d'ici la fin du siècle si aucune action à grande échelle n'est entreprise. Conseiller de boire de l'eau ne suffit plus.

Face à l'urgence, certaines réponses sont apportées. Par exemple, certaines écoles sur le territoire du Brabant wallon suspendent leurs cours l'après-midi, et des initiatives sont prises localement. On peine cependant à voir un plan suffisamment conséquent et ambitieux pour gérer de telles conditions qui risquent de se reproduire de plus en plus souvent à l'avenir.

Dans ce contexte, la province a bien sûr un rôle à jouer, que ce soit au sein de sa propre administration (écoles, bâtiments dont elle a la charge...) mais aussi via son rôle supracommunal.

Dès lors mes questions sont les suivantes :

1. État des lieux : quelles mesures la Province a-t-elle actuellement mis en place pour protéger la population lors des épisodes de forte chaleur ? Existe-t-il un plan canicule provincial formalisé ?
2. Lieux de fraîcheur : La Province pourrait-elle coordonner l'identification et l'ouverture de lieux rafraîchis accessibles aux citoyens et citoyennes, en particulier pour les publics vulnérables (personnes âgées, les malades, personnes en situation de handicap, sans-abri, personnes isolées, les femmes enceintes, etc.) ?
3. Infrastructures provinciales : des mesures spécifiques sont-elles prévues pour les établissements relevant de la compétence provinciale (comme la reverdurisation des cours de récré) ?
4. Des conditions de travail spécifiques ont-elles été adaptées pour les employés de la province ?
5. À plus long terme, comment l'adaptation aux vagues de chaleur est-elle intégrée de manière spécifique dans ses politiques de gestion des espaces verts et de rénovation du bâti ?

Question orale d'actualité n°09/26 relative au soutien aux personnels provinciaux lors des épisodes de fortes chaleurs

Monsieur Savinien Loriers : (PTB)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chères et chers Collègues. Nous le constatons encore ce soir, notre pays traverse un épisode de chaleur de grande ampleur. Les températures montent jusqu'à 36, 37, 38, 40°. Cela a évidemment un impact sur les conditions de travail de nos agents ainsi que les apprentissages de nos enfants.

Nous apportons évidemment notre soutien à toutes celles et ceux qui souffrent de la chaleur. Nous en profitons également pour rappeler que ce sont les personnes les plus précarisées et les plus vulnérables qui subissent le plus les effets de ces canicules.

En ce qui concerne l'enseignement, la Ministre MR a envoyé une circulaire (Circulaire 9730 du 21 mai 2026) afin de préciser les bonnes pratiques en cas de fortes chaleurs. Dans le niveau de 29 à 32°, qu'elle considère comme vert, la Ministre conseille de fermer les volets et les stores ainsi que d'équiper les salles de ventilation ou de climatisation... Au vu de l'état de nombreux bâtiments scolaires et des coupes budgétaires dans l'enseignement, cette phrase relèverait de ce qu'aucun considérerait comme du cynisme...

La circulaire nous apprend même « qu'en cas de malaise (coup de chaleur), il faudrait installer l'élève dans un local frais ou à l'ombre, rafraîchir avec de l'eau, faire boire en petites quantités s'il est conscient et appeler immédiatement le 112 en cas de symptômes graves (perte de connaissance, convulsions) ». Merci à Madame la Ministre pour ces précieuses indications auxquelles les professionnels de l'enseignement n'auraient sans doute pas pensé.

La province a-t-elle donné des indications complémentaires aux écoles pour lutter contre la chaleur ? A moyen terme, des investissements (volets, stores, climatiseurs...) sont-ils prévus afin de permettre à nos jeunes d'apprendre dans des conditions acceptables ?

Concernant le personnel hors enseignement, des mesures spécifiques ont-elles été prises ?

Merci de vos réponses.

Question orale d'actualité n°10/26 relative à la canicule et aux mesures à prendre

Monsieur Jordan Godfriaux : (MR)

Monsieur le Député-président, Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux. Ces dernières années, notre province est de plus en plus régulièrement confrontée à des épisodes de fortes chaleurs et de canicule. Ces dérèglements climatiques impactent directement la santé de nos concitoyens — en particulier les plus vulnérables —, la biodiversité, mais aussi la gestion de nos infrastructures et de nos institutions provinciales (écoles, bâtiments administratifs, domaines provinciaux).

Face à ce défi de santé publique et d'aménagement du territoire, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

1. Plan Urgence / Canicule : Existe-t-il un plan d'action provincial spécifique, coordonné avec les communes du Brabant wallon, pour anticiper et gérer les pics de chaleur (distribution d'eau, activation de réseaux de solidarité, vigilance dans les structures provinciales) ?
2. Infrastructures et écoles : Quelles mesures de moyen et long termes sont entreprises pour adapter les bâtiments de la Province (notamment les écoles provinciales) afin d'y garantir des températures supportables (isolation, végétalisation des cours, pose de protections solaires) ?
3. Gestion des Domaines Provinciaux : Comment nos grands espaces publics (comme les domaines du Bois-des-Rêves ou d'Hélécine), qui connaissent une forte affluence lors de ces vagues de chaleur, sont-ils préservés et aménagés pour offrir des « îlots de fraîcheur » sécurisés pour le public ?

Je vous remercie d'avance pour vos précisions sur les engagements de la Province en la matière.

Réponse aux questions orales d'actualité n°08 à 10/26 relatives à la canicule

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur les Députés, Chers collègues. Je vous remercie pour cette question qui porte sur un enjeu de santé publique appelé à prendre une importance croissante.

Les épisodes de fortes chaleurs ne constituent plus des événements exceptionnels. Ils nous invitent à adapter progressivement nos pratiques, tant dans la gestion de notre personnel que dans celle de nos infrastructures et de nos services.

Avant d'évoquer les mesures concrètes mises en œuvre par la Province, il convient de rappeler que la gestion des épisodes de fortes chaleurs repose sur une coordination étroite entre les différentes autorités compétentes.

Dans ce cadre, le Gouverneur du Brabant wallon a adressé une circulaire relative à l'alerte nationale de forte chaleur. Un Conseil « 27+1 » s'est tenu hier, réunissant les Bourgmestres ou leurs représentants,

les membres de la Cellule de sécurité du Brabant wallon, les Chefs de corps, les CPAS ainsi que les coordinateurs de planification d'urgence. Cette réunion visait à partager les dernières informations, rappeler les recommandations applicables et assurer une coordination optimale entre les différents partenaires.

Pour les événements organisés en cette fin de semaine, il est notamment recommandé d'évaluer, au cas par cas, leur maintien, leur adaptation, leur report ou, si nécessaire, leur annulation.

À titre d'exemple, une réunion de crise spécifique s'est tenue à propos des reconstitutions historiques du Champ de Bataille de Waterloo, afin d'arrêter les mesures nécessaires à la sécurité des reconstitueurs, des visiteurs, du personnel et des animaux. Le renforcement des dispositifs médicaux, l'augmentation des points d'eau, l'aménagement de zones ombragées, la communication préventive à destination du public, l'absence de chevaux ainsi que la possibilité d'alléger les uniformes figurent parmi les mesures décidées.

La situation météorologique reste suivie en permanence afin d'adapter ces dispositifs si nécessaire.

En ce qui concerne la Province elle-même, une communication reprenant l'ensemble des recommandations en cas de fortes chaleurs a été diffusée à notre personnel dès le 16 juin via le portail provincial.

Des dispositions spécifiques sont prévues pour les agents occupant nos bâtiments. Le personnel administratif bénéficie de vingt heures de congé d'été, librement fractionnables entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. Le recours au télétravail peut être adapté en fonction des nécessités de service, une souplesse est recommandée dans l'octroi des congés et des récupérations, les espaces les plus frais sont mis à disposition des travailleurs et l'ensemble de nos bâtiments est équipé de fontaines à eau.

Pour le personnel ouvrier, les horaires peuvent être avancés jusqu'à deux heures afin d'éviter les périodes les plus chaudes de la journée. Les charges de travail sont adaptées lorsque cela s'avère nécessaire, les temps de pause sont facilités et les travaux extérieurs limités autant que possible. Les équipes disposent sur chaque site de locaux équipés de réfrigérateurs et de douches. Des équipements adaptés sont également mis à disposition et des bouteilles d'eau fraîche sont fournies aux équipes.

Dans nos établissements scolaires, les mesures sont adaptées aux réalités de chaque implantation.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, les examens se déroulent exclusivement le matin afin que les élèves puissent regagner leur domicile durant les heures les plus chaudes.

Dans l'enseignement spécialisé, les activités sont maintenues mais adaptées : les cours pratiques sont modulés en fonction de la température dans les ateliers, voire déplacés vers des locaux plus tempérés lorsque cela s'impose.

Les directions organisent également les délibérations dans les espaces les plus frais des bâtiments.

Plusieurs établissements bénéficient déjà d'espaces arborés et la végétalisation progressive des cours de récréation se poursuit. Au-delà du confort immédiat, ces aménagements participent pleinement à l'adaptation de nos écoles aux évolutions climatiques.

Dans nos internats, une attention particulière est portée à l'hydratation, à l'adaptation des repas et à la limitation des activités physiques extérieures lorsque les températures l'exigent.

Les recommandations de l'AViQ sont également appliquées dans nos instituts médico-pédagogiques.

Au sein de nos services PSE, les bilans de santé sont suspendus, dans la mesure du possible, durant cette période de forte chaleur.

Nos domaines provinciaux présentent naturellement un environnement favorable grâce à leurs importantes surfaces boisées, qui offrent ombre et fraîcheur. Les terrasses sont équipées de parasols, les points d'eau sont accessibles au public. Nous vous y invitons d'ailleurs pour ces prochains jours d'été...

Au-delà de la gestion immédiate des épisodes de chaleur, nous intégrons désormais pleinement ces enjeux dans nos investissements. Les nouvelles constructions et les rénovations importantes accordent une attention particulière à l'isolation des bâtiments ainsi qu'aux dispositifs permettant de limiter les phénomènes de surchauffe : ventilation performante, protections solaires, stores extérieurs, végétalisation des abords et amélioration du confort thermique des occupants.

Enfin, nos différents sites disposent de secouristes d'entreprise formés et recyclés chaque année, ainsi que de l'ensemble des équipements de premiers secours nécessaires afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de malaise.

Les vagues de chaleur sont appelées à devenir plus fréquentes. Elles exigent de chacun d'entre nous une capacité d'adaptation accrue, mais aussi une coopération étroite entre les différents niveaux de pouvoir. C'est dans cet esprit que la Province agit, en complémentarité avec les communes, le Gouverneur et les services de secours.

Je voudrais enfin saluer l'engagement de l'ensemble de nos agents ainsi que de tous les professionnels mobilisés sur le terrain durant ces épisodes de fortes chaleurs. Qu'ils travaillent dans nos institutions, nos services techniques, nos établissements scolaires, les services de secours, les soins de santé ou aux côtés des communes, ils assurent, souvent dans des conditions particulièrement éprouvantes, la continuité du service public et veillent quotidiennement à la sécurité et au bien-être de nos concitoyens. Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public.

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°11/26 relative à la lutte contre les inondations dans le Brabant wallon

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Fin mai, notre province a subi des épisodes de fortes inondations. Nombre de nos concitoyennes et concitoyens ont vu leur habitation envahie par les eaux. Nos pensées vont évidemment envers toutes les personnes sinistrées, parfois de façon récurrente. De nombreuses brabançonnaises et brabançons nous interpellent et nous demandent quelle est l'action de la Province en ce domaine.

Ces dernières années, la Province du Brabant wallon a investi de façon conséquente dans des politiques de lutte contre les inondations. De nouveaux chantiers, à Villers-la-Ville, Chaumont-Gistoux ou encore Genappe sont également en cours de réalisation. D'autres projets sont quant à eux encore à l'étude.

Néanmoins, les Brabançonnaises et Brabançons subissent encore trop régulièrement les dégâts des flots. Suite à ce nouvel épisode pluvieux, la Province a-t-elle détecté de nouveaux points de gestion de crue à créer et/ou à améliorer ? Quelles sont les perspectives futures en matière de gestion des cours d'eau ? Merci de vos réponses.

Question orale d'actualité n°12/26 relative aux inondations et au rôle du personnel provincial

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Les conditions climatiques devenant de plus en plus extrême et avant d'en arriver à ce moment caniculaire, le dernier week-end de mai, notre province – comme d'autres – a connu de forts épisodes pluvieux, provoquant des inondations sur notre territoire. Loin d'être comparable à l'épisode de 2021, son souvenir reste tout de même intact et cette situation a quand même eu des tristes conséquences pour de nombreux habitants notamment dans les communes Mont-Saint-Guibert mais aussi à Court-Saint-Étienne, Wavre, Villers-la-Ville entre autres.

Je ne m'arrêterai pas ici sur le rôle de la Zone de Secours – toujours aussi exemplaire et efficace – ni sur les nombreuses zones d'immersion temporaire construites depuis 2021, ni de celles qui suivront prochainement et encore dans les années suivantes. Je souhaiterais m'attarder sur le rôle du personnel provincial dans le nettoyage et dans le curage des cours d'eau.

Ainsi : quel a été le rôle du personnel provincial dans le nettoyage les jours qui ont suivi les inondations ? Cela correspondait-il à une demande des communes ou une initiative de la Province ? Et comment le nettoyage se déroule-t-il une fois sur le terrain ? Y a-t-il des axes prioritaires avant d'autres, des points à privilégier avant d'autres ou commence-t-on par les lieux les plus impactés ?

Face aux signalements des habitants du Brabant wallon sur l'état de certains cours d'eau et la nécessité de procéder à leur curage, quelles suites concrètes sont données par la Province, et comment la coordination avec les communes est-elle structurée afin de prévenir les risques d'inondation ?

Je vous remercie.

Réponse aux questions orales d'actualité n°11 et 12/26 relatives aux inondations dans le Brabant wallon

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues. Les intempéries des 30 et 31 mai derniers ont rappelé combien notre territoire reste exposé à des phénomènes météorologiques de plus en plus intenses. En quelques heures, certaines communes ont reçu l'équivalent d'un mois de précipitations entraînant des dommages majeurs pour de nombreux habitants et plusieurs communes. Je souhaite naturellement avoir une pensée pour toutes les personnes concernées.

Plus encore que les volumes tombés, c'est leur caractère très localisé qui explique l'intensité des phénomènes observés. Notre responsabilité est donc désormais d'en tirer tous les enseignements. Non pas pour repartir de zéro, mais pour vérifier que les choix posés depuis plusieurs années sont les bons, les adapter lorsque c'est nécessaire et poursuivre les investissements qui renforceront durablement la résilience du Brabant wallon.

Cette combinaison de facteurs rappelle combien il est essentiel d'analyser chaque épisode avec précision afin d'adapter en permanence nos réponses. Ce travail a immédiatement été réalisé par notre service provincial d'hydrologie au regard du comportement des cours d'eau, des ouvrages et des bassins versants afin d'identifier les points d'amélioration et les besoins futurs. Ce travail s'inscrit dans une démarche continue menée avec les communes, notamment au travers des visites annuelles de cours d'eau, qui permettent de définir et de prioriser les interventions nécessaires.

Le premier enseignement est clair : les dégâts résultent d'une combinaison de facteurs, ruissellement, coulées de boue, saturation locale des réseaux et, ponctuellement, débordements de cours d'eau. Aucun ouvrage ne peut garantir un risque zéro face à un événement d'une telle intensité. En revanche, il en limite fortement les conséquences.

C'est précisément ce que démontrent les événements de mai. Les ouvrages provinciaux ont pleinement rempli leur mission. Les zones d'expansion de crue ont retenu des volumes considérables d'eau et limité les débits vers l'aval. À titre d'exemple, la ZEC de Gentissart a assuré une rétention d'environ 30.000 m³ d'eau, contribuant à atténuer significativement les effets de la crue. À Ittre, les zones d'immersion temporaire (ZIT) ont, quant à elles, atteint un niveau de remplissage jamais enregistré jusqu'ici, démontrant l'ampleur exceptionnelle de l'épisode mais aussi l'efficacité de ces infrastructures. Sans ces ouvrages, les conséquences auraient été beaucoup plus dévastatrices pour notre territoire. Pour rappel, le Brabant wallon gère vingt ouvrages représentant plus de 380.000 m³ de capacité de rétention. On ne juge pas une politique de prévention au fait qu'il pleuve encore, mais aux conséquences qu'elle permet d'éviter.

Le second enseignement est tout aussi important : les événements de mai n'ont pas remis en cause notre stratégie, ils l'ont pleinement confirmée. Les secteurs les plus touchés correspondent largement aux priorités que nos services avaient déjà identifiées. Les projets engagés à Villers-la-Ville (qui retiendra 25.000 m³ supplémentaires), Chaumont-Gistoux et Genappe étaient programmés bien avant ces intempéries. Une douzaine d'autres projets sont à l'étude afin de renforcer encore la capacité de rétention (d'environ 500.000 m³) à l'échelle des principaux bassins versants. C'est la preuve que notre politique repose sur l'anticipation et non sur la réaction.

Notre ambition ne se limite pas à construire des ouvrages. Nous voulons rendre le Brabant wallon plus résilient aux conditions climatiques. Cela passe par une approche globale : agir en amont pour limiter le ruissellement, redonner de l'espace à l'eau grâce aux zones d'expansion de crue, accompagner les communes dans leurs aménagements et renforcer progressivement la résilience du bâti. C'est cette vision à l'échelle des bassins versants qui guide nos investissements.

Je veux également saluer le travail de nos équipes. Leur mission ne commence pas lorsque les eaux montent. Toute l'année, elles entretiennent les ouvrages, surveillent les cours d'eau, analysent le territoire, accompagnent les communes et préparent les investissements de demain. Après les intempéries, elles se sont immédiatement mobilisées pour inspecter les ouvrages, dégager les embâcles et soutenir les opérations de nettoyage des communes qui nous sollicitent, ce fut notamment le cas pour Villers-la-Ville.

Lors d'épisodes d'inondation, la Province vérifie déjà l'impact éventuel sur ses propres infrastructures et organise ses interventions en conséquence. Lorsqu'une commune sollicite un appui, nous mobilisons

nos ressources humaines et matérielles nécessaires au soutien demandé. Cette disponibilité est l'une des forces de notre Province.

J'entends enfin les interrogations concernant le curage. Contrairement aux idées reçues, un curage systématique n'empêche pas les inondations : il peut même accélérer les écoulements et déplacer dangereusement le risque vers l'aval. Nos équipes, actuellement composées de huit agents, interviennent donc là où cela est utile hydrauliquement, au moment opportun et dans le respect du Code de l'Eau et des équilibres naturels. Pour mener à bien ces missions, un budget d'un million d'euros est consacré à l'entretien, à l'aménagement et au curage des cours d'eau, afin de garantir une gestion efficace et durable de notre réseau hydrographique. C'est aujourd'hui la bonne pratique en matière de gestion des cours d'eau.

Nous ne prétendons pas supprimer totalement le risque d'inondation. Ce serait illusoire. En revanche, nous avons le devoir d'anticiper, d'investir et d'améliorer en permanence notre action. Chaque épisode renforce notre connaissance du territoire et nous permet d'affiner nos priorités.

Je préfère une politique qui investit avec réflexion pendant des années pour protéger les habitants plutôt qu'une politique qui multiplie les promesses après une catastrophe. C'est ce choix que fait le Brabant wallon depuis plusieurs années.

Nous continuerons donc à construire des ouvrages, à accompagner les communes, à lutter contre le ruissellement. Parce que la meilleure politique de lutte contre les inondations n'est pas celle qui réagit après la crise, c'est celle qui prépare le territoire avant qu'elle ne survienne.

Je vous remercie pour votre attention.

Question orale d'actualité n°13/26 relative au dénombrement 2026 du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Brabant wallon

Madame Marie-Céline Chenoy : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Le 2 juin dernier, la Province du Brabant wallon a accueilli à Wavre la matinée de lancement du Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi 2026, organisée en partenariat avec le Relais social du Brabant wallon. Cette initiative s'inscrit dans une démarche scientifique portée notamment par le *Centre Interdisciplinaire de Recherche, Travail, Etat et Société* de l'UCL et la Katholieke Universiteit Leuven. Le prochain dénombrement, prévu dans la nuit du 15 au 16 octobre 2026, vise à établir une photographie la plus complète possible des situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi sur le territoire provincial. Les résultats du précédent exercice, réalisé en 2022, avaient permis de recenser 888 personnes dont 267 enfants dans neuf communes du Brabant wallon, mettant en lumière l'ampleur d'une réalité souvent sous-estimée. Alors que les difficultés d'accès au logement restent prégnantes et que les acteurs de terrain alertent régulièrement sur l'augmentation des situations de précarité résidentielle, ce nouveau dénombrement constitue un outil essentiel pour objectiver les besoins et orienter les politiques publiques. Ce sujet suscite donc plusieurs interrogations. Premièrement, à votre connaissance, combien de communes à ce jour ont-elles répondu favorablement pour participer à cette opération ? Deuxièmement, quels sont les incitants et mécanismes de soutien aux communes à mettre en avant, surtout pour celles qui hésitent encore à sauter le pas ? Et enfin, quelles sont les actions de terrain que la Province soutient en faveur du public sans abri ou en l'absence de chez soi ?

Je vous remercie.

Réponse à la question orale d'actualité n°13/26 relative au dénombrement 2026 du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Brabant wallon

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur les membres du Collège, chers Collègues, Madame la Conseillère. À ce jour, 18 communes ont déjà répondu favorablement pour participer à cette opération de dénombrement des sans abri et en l'absence de chez soi, soit deux fois plus qu'en 2022 ! C'est un signal encourageant dont je me réjouis car il montre une prise de conscience croissante de l'importance de disposer de données fiables pour mieux comprendre les réalités de la précarité sur notre territoire.

J'ai bien dit « sans abri et en l'absence de chez soi » parce que je voulais préciser auprès de ceux et celles qui ne le savent pas encore, que la dénomination « en l'absence de chez soi » représente les personnes qui ne sont pas à la rue mais n'ont pas de logement propre pour autant. Cela regroupe donc les personnes qui habitent chez un proche, dans une maison d'accueil ou dans un abri transitoire. Le dénombrement dont nous parlons aujourd'hui tient compte de cette population qui peut facilement passer sous les radars mais pour lesquelles nous souhaitons également pouvoir mettre des dispositifs en place.

Il est important de rappeler que l'enjeu de ce dénombrement dépasse largement la simple collecte de statistiques. Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision qui permet de s'appuyer sur des données concrètes pour développer des politiques adaptées et obtenir potentiellement du financement de la part de la Région wallonne. Le précédent dénombrement, réalisé en 2022, a notamment permis au Relais social de pouvoir développer des dispositifs essentiels tels que l'hébergement d'urgence et l'Équipe mobile précarité, qui soutiennent directement les CPAS et les acteurs de terrain.

Pour les communes qui hésitent encore à rejoindre la démarche, il est important de souligner qu'elles ne seront pas seules. Des formations seront organisées dès le mois de septembre, les chercheurs de l'UCLouvain resteront disponibles tout au long de la période d'encodage, et un guide pratique est mis à disposition. Conscients de la charge de travail qui pèse déjà sur les équipes, le Relais social du Brabant wallon accompagne également les services à chaque étape, y compris pour l'encodage des données, tandis que le calendrier a été conçu pour répartir l'effort dans le temps. Enfin, toutes les données collectées sont anonymisées et les résultats seront publiés uniquement à l'échelle provinciale. Aucune commune ne sera stigmatisée ou exposée individuellement.

Au-delà de cette opération de dénombrement, la Province du Brabant wallon agit concrètement en faveur des personnes sans abri ou en situation d'absence de chez-soi. Elle soutient le Relais social du Brabant wallon à hauteur de 70.000 euros par an. Cette structure joue un rôle central de coordination entre les différents acteurs du secteur et porte des projets essentiels comme l'hébergement d'urgence, le *Housing First*, l'Équipe mobile qui va à la rencontre des personnes sur le terrain ou encore la captation de logements.

La Province soutient également deux structures d'accueil de jour, *Un Toit Un Cœur (UTUC)* et *l'Ouvre-Boîtes*, qui offrent un accompagnement de proximité aux personnes les plus fragilisées. Par ailleurs, l'aide alimentaire constitue un axe important de cette politique de solidarité. Depuis plusieurs années, la Province accompagne le réseau *Alim'Entraide*, qui coordonne l'action des acteurs de l'aide alimentaire en Brabant wallon. Elle répond également aux besoins d'autres associations engagées dans la collecte et la distribution de denrées alimentaires, comme *Solidons* ou les *Restos du Cœur*. Dans cette perspective, une enveloppe budgétaire de 50.000 euros a été inscrite au budget 2026 afin de soutenir l'ensemble de ces initiatives.

En conclusion, le dénombrement est un outil indispensable pour mieux connaître les besoins réels du territoire et renforcer l'efficacité des politiques publiques. Plus les communes seront nombreuses à participer, plus nous disposerons d'une vision précise de la situation et plus nous serons en mesure de mobiliser les moyens nécessaires auprès des autorités concernées pour accompagner les personnes les plus vulnérables. C'est un investissement collectif au service d'une action sociale plus juste, plus efficace et mieux adaptée aux réalités du terrain.

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°14/26 relative à l'A.S.B.L. Bataille de Waterloo 1815

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux, chers Collègues. L'A.S.B.L. Bataille de Waterloo 1815 cristallise aujourd'hui bon nombre d'interrogations. Elle a été radiée d'office par la Banque carrefour des entreprises en janvier de cette année. Mais apparemment, une demande a été faite par la Province afin de la remettre en circulation récemment.

A côté de cela, il y a l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 pour qui le Conseil provincial de ce soir va voter un détachement de personnel. Pour laquelle également le Conseil d'administration vient de s'octroyer des jetons de présence. Cette intercommunale qui, selon les articles de presse, serait considérée comme un « intermédiaire sans importance » notamment par le Bourgmestre de Braine-

l'Alleud et dont l'avenir semble très incertain (nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil provincial).

Les Brabançonnes et les Brabançons ont du mal à voir clair dans cette situation.

Monsieur le Député, pouvez-vous nous expliquer les compétences de ces deux institutions ? Savez-vous pourquoi cette A.S.B.L a été radiée ? Pouvez-vous nous dire quelles sont les perspectives à court et moyen termes pour ces deux entités ?

Merci de vos réponses.

Réponse à la question orale d'actualité n°14/26 relative à l'A.S.B.L. Bataille de Waterloo 1815

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, Mesdames, Monsieur les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues, Monsieur le Conseiller. Je vous remercie pour votre question, qui me donne l'occasion de clarifier les choses concernant d'un côté l'A.S.B.L. Bataille de Waterloo 1815 et de l'autre côté, l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815.

En effet, bien qu'elles soient souvent associées, il s'agit de deux structures distinctes, qui ont d'ailleurs des rôles et des missions très différentes.

L'A.S.B.L. Bataille de Waterloo 1815 a été créée comme un outil de promotion et de développement du site. Elle a notamment contribué à l'organisation d'événements majeurs, dont les commémorations du Bicentenaire, et a servi de réceptacle à différents financements publics destinés à soutenir ces initiatives. De son côté, l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 est propriétaire d'une partie des infrastructures du site et bénéficie de droits réels sur d'autres équipements. Quant à ses missions, elles sont très différentes de celles de l'A.S.B.L. puisqu'elle assure la gestion patrimoniale du Champ de Bataille, c'est-à-dire son entretien, sa maintenance, les investissements, les marchés publics et le contrôle de l'exploitation. Elle est également l'autorité à laquelle les pouvoirs publics ont confié la responsabilité de faire exploiter le site par un concessionnaire et d'en assurer le contrôle.

Pour revenir plus spécifiquement à l'A.S.B.L., nous avons appris par voie de presse qu'elle avait été radiée de la Banque Carrefour des Entreprises le 15 janvier 2026, pour non-respect des obligations UBO. En effet, depuis l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations en janvier 2024, toutes les entités juridiques belges (que ce soient des ASBL, des fondations ou des sociétés) doivent s'enregistrer sur la plateforme UBO (*Ultimate Beneficial Owner*, c'est-à-dire « bénéficiaire effectif » en français), et confirmer la liste des bénéficiaires effectifs annuellement.

Ces démarches semblent n'avoir jamais été entreprises, ce qui a justifié la radiation de l'A.S.B.L., mais la situation a été régularisée par la Province pour faire lever cette radiation, ce qui est chose faite depuis mi-juin. Mais pour rappel, la Province n'est qu'un membre parmi tant d'autres de l'A.S.B.L., qui est majoritairement représentée par la Région wallonne (5 membres), la Province ne disposant, comme les communes membres, que de 3 administrateurs (Lasne, Waterloo, Braine-l'Alleud et Genappe).

En ce qui concerne son avenir, nous ne sommes dès lors pas seuls à pouvoir en décider mais, depuis les commémorations du Bicentenaire en 2015, cette structure est devenue dormante et elle ne dispose plus de personnel propre.

Nous avons dès lors jugé utile de régulariser sa situation administrative afin que l'ensemble des administrateurs puisse disposer de toutes les options pour l'avenir : maintenir la structure, la réorienter ou, le cas échéant, la dissoudre dans les règles et dans l'intérêt du site.

Quant à l'avenir de l'Intercommunale, cette dernière est à un moment charnière, comme cela a déjà pu être abordé à multiples reprises devant cette assemblée. Son financement doit être revu, la gouvernance du site doit évoluer, les conventions d'exploitation doivent être adaptées et de nouveaux modèles doivent être envisagés en concertation avec la Région wallonne, la Province et les quatre communes du Champs de Bataille.

Je vous remercie.

23. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales de fin de séance

Séance du 28 mai 2026

Question orale de fin de séance n°03/26 relative à la sécurité et à la fluidité pour tous les acteurs de la mobilité dans l'Est du Brabant wallon

Monsieur Jordan Godfriaux : (MR)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Depuis de nombreuses années, la problématique de la mobilité autour du rond-point de Thorembois-Saint-Trond, dit « de la Ville de Wavre », constitue une préoccupation majeure pour les habitants, les usagers de la N29 et plus largement pour l'ensemble de l'Est du Brabant wallon. Au fil du temps, plusieurs pistes ont été étudiées afin de réduire la congestion croissante, les difficultés de circulation aux heures de pointe ainsi que les nuisances pour les riverains. Sous l'impulsion de la commune de Perwez, une étude a été commandée et financée par la Sofico en 2022 à l'initiative du Ministre des Infrastructures publiques. Pilotée par la direction des routes du BW avec l'ensemble des acteurs, cette étude démontre que le projet de contournement malin (by-pass et mobipôle) s'impose comme une solution pragmatique, réaliste et adaptée aux besoins du territoire de l'Est du Brabant wallon.

Je tiens également à souligner la qualité du travail de concertation mené ces dernières années entre les différents représentants des acteurs concernés — communes, Province, Région wallonne, acteurs économiques, représentants des riverains et citoyens —. Cette démarche collective a permis de faire émerger un projet équilibré, tenant compte à la fois des enjeux de mobilité, de sécurité routière, de qualité de vie et de développement territorial.

En effet, ce contournement malin (by-pass et mobipôle) présente de nombreux avantages concrets : il permettrait de fluidifier significativement le trafic autour du rond-point de Thorembois-Saint-Trond, de diminuer fortement les temps de parcours pour les navetteurs et les habitants, de renforcer la sécurité des automobilistes et des modes actifs, mais aussi de réduire les nuisances sonores et la pollution liées aux embouteillages récurrents. Il contribuerait également à améliorer l'attractivité économique de l'Est du Brabant wallon.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de développement territorial et des différentes études menées par la Province en matière de mobilité, plusieurs analyses ont été réalisées afin d'identifier les solutions les plus pertinentes pour répondre aux défis de circulation et d'aménagement du territoire dans cette partie du Brabant wallon.

Dès lors, pouvez-vous :

- préciser quelles sont les principales conclusions des études réalisées par la Province dans le cadre du contrat de développement territorial en matière de mobilité ;
- plus précisément, quelles sont les conclusions relatives à l'ancien projet de contournement ?
- indiquer dans quelle mesure ces conclusions confirment la pertinence du projet de contournement malin (by-pass et mobipôle) actuellement sur la table du Gouvernement au rond-point de TST ?
- et enfin détailler quelles sont aujourd'hui les intentions et les engagements de la Province afin d'accompagner concrètement la réalisation de ce projet attendu par de nombreux habitants de Perwez et de l'Est du Brabant wallon ?

Je vous remercie de votre attention.

Réponse à la question orale de fin de séance n°03/26 relative à la sécurité et à la fluidité pour tous les acteurs de la mobilité dans l'Est du Brabant wallon

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagés)

Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux, chers Collègues. Je vous remercie pour votre question me permettant d'évoquer devant vous un des enjeux supracommunaux en matière de mobilité à l'Est du Brabant wallon. Elle me

permet également de souligner comme vous le travail de qualité des services provinciaux en la matière. Son expertise et sa plus-value sont ainsi reconnues.

Premièrement, les études réalisées par la Province du Brabant wallon dans le cadre du Contrat de Développement territorial en matière de mobilité ont apporté effectivement une série de conclusions. Comme vous le souligniez, le rond-point situé à Thorembeis-Saint-Trond est un des points noirs du réseau routier et une zone à enjeux en matière de mobilité. C'est un point de préoccupation majeur pour de nombreux navetteurs. En effet, l'étude souligne que, dans l'Est, les déplacements vers le Centre sont plus nombreux le matin et inversement en fin de journée, que dans d'autres portions du territoire, ce qui est une spécificité. L'axe de la N29 est indiqué comme un axe important également en matière de transport par camion selon un axe Gembloux-Jodoigne-Tirlemont et vers la E40. Autres éléments : on remarque que l'offre structurante en transports publics sur cet axe est fortement pénalisée en termes de temps de parcours au niveau du rond-point de Thorembeis-Saint-Trond et qu'il y a une opportunité de développer un point de correspondance à cet endroit, un mobipôle, entre les lignes structurantes TEC 148, E1, E82 et 543. L'enjeu est important pour le désenclavement de la commune de Perwez, évidemment, mais aussi celles de Ramillies et Orp-Jauche.

En fait, il faudrait voir le problème de manière plus globale vu les vases communicants entre les flux de mobilité au niveau du tripôle Jodoigne – Grez-Doiceau – Perwez.

Deuxièmement, l'étude réalisée dans le cadre du Contrat de Développement territorial – il est important de le préciser – n'avait pas pour vocation de définir les projets de manière concrète mais bien de cerner les enjeux, les zones à problèmes et donc de répondre aux enjeux supracommunaux. Aucun positionnement sur un tracé n'a donc été défini. De même aucune étude technique n'a été menée par le bureau d'études mandaté mais ce dernier avait toutefois proposé, a minima sur la N29, un contrôle d'accès avec bande bus en amont du rond-point de Thorembeis, dans les deux sens, afin d'améliorer la vitesse commerciale des lignes structurantes du TEC sur la N29.

Troisièmement, en ce qui concerne l'accompagnement de la Province sur le projet. Le service du Développement territorial a été invité au comité technique de l'étude réalisée par la Sofico/SPW-MI, étude qui a identifié une possible solution multimodale. Ils ont donc pu prendre connaissance de cette piste.

Vous n'êtes pas sans savoir – cela a été présenté en 27+1 – qu'il existe un plan stratégique des infrastructures de mobilité d'intérêt supracommunal en Brabant wallon. Celui-ci a été récemment mis à jour et transmis par le Collège provincial au Ministre régional de la Mobilité dans le cadre de la priorisation des projets au prochain Plan Infrastructures et Mobilité au niveau régional. Il fait notamment état de la nécessité d'assainir le giratoire de Thorembeis-Saint-Trond en étudiant l'instauration d'une déviation de la N29 au Nord et a minima de faciliter les mouvements des bus sur l'axe N29 comme je l'ai expliqué, avec contrôle d'accès et priorisation des bus, à savoir la piste indiquée dans l'étude de la Sofico/SPW-MI. Cette étude devrait aussi déterminer si les projets envisagés permettraient de régler les problèmes de mobilité de la N273 entre Thorembeis et Perwez centre.

Le plan demande également de prévoir des mesures de modération et/ou de coupure de transit sur les itinéraires alternatifs à la N29 visant à éviter le giratoire de Thorembeis-Saint-Trond. Il en résulte que la Province se concentre sur la nécessité d'étudier toutes les pistes et d'ouvrir toutes les portes afin de permettre de rencontrer les enjeux des territoires supracommunaux.

Ainsi, le plan stratégique des infrastructures de mobilité d'intérêt supracommunal en Brabant wallon recense quand même 89 actions à mettre en place sur l'ensemble de la Province même s'il faut dire que toutes n'ont pas la même portée sur l'ensemble de ces communes ou de ces habitants.

Enfin, si votre question cible aussi la Province, il semble important de rappeler que c'est la Région wallonne – il y a eu une question parlementaire en ce sens dernièrement – qui est aux commandes pour développer une solution qui permet de désengorger le rond-point de Thorembeis-Saint-Trond, ce qui implique d'éventuelles révisions du plan de secteur, un financement adéquat, l'obtention de permis, etc. : cela va nécessiter, on en est bien conscients en tant que mandataires locaux, du temps...

Je terminerai en soulignant que nos services restent disponibles pour vous rencontrer, comme ce fut le cas notamment aujourd'hui – je pense qu'il y avait quelqu'un chez vous aujourd'hui – afin de vous conseiller ainsi que vos équipes, et de relayer au mieux les problématiques de votre commune mais aussi de l'ensemble des communes du Brabant wallon vers la Région, ce que nous essayons de faire de notre mieux.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Merci Monsieur le Député de rappeler trois points qui sont sensibles et importants pour ce trafic important que connaît le rond-point de Thorembais-Saint-Trond. Premièrement le fait que c'est une initiative qui doit venir de la Région. Nous espérons qu'ils auront encore les moyens pour le faire, ils en avaient par le passé et tout était prévu et financé pour le faire. L'auront-ils encore dans un contexte budgétaire compliqué, on l'espère. Deuxièmement, c'est d'avoir rappelé le point sur la liaison entre Perwez centre et Thorembais-Saint-Trond, puisqu'il y a aussi un fort trafic entre le centre de Perwez et le rond-point de Thorembais-Saint-Trond. C'est important effectivement que tous les Brabançons wallons du coin puissent profiter d'aménagements qui seraient réalisés. Et, troisième point, j'inviterais particulièrement la Province à veiller à ce qu'il y ait une concertation avec la population, et notamment les agriculteurs visés puisque certains ont eu véritablement un haut-le-cœur en voyant le tracé passer par leurs terres alors qu'ils n'avaient nullement été contactés jusqu'ici pour le projet qui a été proposé.

Monsieur Jordan Godfriaux : (MR)

Merci pour votre réponse, Monsieur le Député, au nom du Collège provincial. Merci pour l'intervention de mon collègue. Je constate avec joie que le Collège a aussi porté, parmi d'autres projets, certes, ce projet comme étant une priorité pour le Brabant wallon, particulièrement pour l'Est, au niveau du Gouvernement wallon. J'ai plusieurs collègues Bourgmestres ici, Echevins ou mandataires locaux qui sont concernés et qui verraient d'un bon œil pour l'activité économique, pour leurs citoyens, que ce projet voie le jour. Le projet démontre qu'avec l'accord de principe du TEC, avec l'accord du SPW-MI, et par des études fortes, ce projet apporte une plus-value réelle en termes de sécurité routière et de fluidification des flux, peu importe l'endroit d'où l'on vient et l'endroit où l'on va, et les gains sont significatifs, le plus parlant est le soir en rentrant puisque de 10 minutes en moyenne on passe à 2 minutes pour faire le même trajet. Au quotidien cela compte pour les acteurs économiques et pour les citoyens. Cela éviterait aussi, spécifiquement sur Perwez, le trafic de fuite dans nos villages que nous combattons et que nous voulons tous combattre.

Je viendrai sur la remarque de mon collègue, M. Antoine, sur les agriculteurs : il est faux de dire qu'ils n'ont pas été contactés. Ils ont eu des informations certes partielles entre 2022 et 2026 et nous avons d'ores et déjà communiqué que la commune et le CPAS, avec leurs 300 hectares en propriété qui sont sous baux, pour la plupart d'entre eux, à des agriculteurs qui sont en fin de carrière ou qui vont arrêter, ces terrains seront mobilisés pour remplacer ces surfaces et laisser l'outil aux agriculteurs, pour les exploitants qui sont en âge de continuer ou qui ont un successeur. Nous serons très attentifs, partenaires et toujours à l'impulsion. J'espère que votre collègue et, je pense, proche, le ministre Desquesnes, sera très attentif. Il s'est en tout cas montré à l'écoute lors de sa visite à Perwez dernièrement.

Question orale de fin de séance n°04/26 relative aux missions du CAPS, particulièrement en matière de santé menstruelle

Madame Séverine Oleffe : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. L'endométriose, maladie chronique et inflammatoire, principale cause d'infertilité chez la femme, en concerne près d'une sur dix, soient 600.000 femmes en Belgique. Entre l'apparition des premiers symptômes et un diagnostic posé, il faut attendre entre 7 et 10 ans. Des années d'errance médicale durant lesquelles les femmes vivent avec des douleurs aiguës et des symptômes incompréhensibles, sans en comprendre l'origine. Cette maladie est encore trop méconnue, en particulier chez les jeunes, alors même qu'elle entraîne des conséquences importantes, que je viens de vous exposer, sur leur santé et la qualité de vie. À cet égard, l'école constitue un lieu privilégié pour informer, prévenir et orienter les élèves. Dans ce contexte, diverses initiatives portées par des associations, telles que « Toi, mon endo », ont émergé ces dernières années afin de sensibiliser le public scolaire. D'ailleurs, « Toi, mon endo » a également réalisé un court-métrage à destination des

jeunes qu'elle a diffusé dans certaines écoles. L'IPES de Tubize a notamment répondu à l'appel l'année passée. D'autres pourraient lui emboîter le pas, si ce n'est déjà le cas ?

Mais il faut garder à l'esprit que la qualité et la rigueur scientifique des informations diffusées sur l'endométriose peuvent varier, ce qui soulève la question du rôle des services de santé scolaire, et donc du CAPS, dans la transmission d'une information fiable et adaptée.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes : Quelles actions sont actuellement mises en œuvre par le CAPS au sein des écoles provinciales pour informer et sensibiliser les élèves à l'endométriose et, plus largement, à la santé menstruelle ? Dans ce cadre, comment le CAPS garantit-il la qualité scientifique des informations transmises aux élèves ? Existe-t-il des collaborations avec des associations spécialisées ? Si oui, selon quels critères sont-elles sélectionnées ? Quelles mesures spécifiques sont prévues pour dépister précocement des situations problématiques, telles que des douleurs menstruelles anormales, et orienter les élèves vers des professionnels de la santé ? Par ailleurs, quelles autres initiatives sont développées par le CAPS dans les écoles provinciales en matière de santé des jeunes filles (notamment en ce qui concerne la précarité menstruelle, la prévention des IST et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ? Enfin, comment ces actions sont-elles communiquées ?

Je vous remercie.

Réponse à la question orale de fin de séance n°04/26 relative aux missions du CAPS, particulièrement en matière de santé menstruelle

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux, Chers Collègues. Je remercie Madame la Conseillère pour sa question portant sur l'endométriose, la santé menstruelle et plus largement la santé des jeunes filles dans l'enseignement provincial. Je m'en réjouis d'autant plus que je suis un homme et je ne connaissais pas bien la problématique, cela m'a permis de me sensibiliser à cette problématique importante et j'espère que la réponse à votre question permettra d'informer ceux qui nous suivent dans le public ou sur le */live* de Facebook.

Tout d'abord, convient-il de rappeler brièvement ce qu'est l'endométriose. L'endométriose est une maladie chronique et inflammatoire dans laquelle un tissu semblable à la muqueuse de l'utérus appelé « endomètre » se développe en dehors de l'utérus notamment sur les ovaires, les trompes, le péritoine ou parfois d'autres organes. Ces lésions réagissent aux variations hormonales du cycle menstruel, ce qui peut provoquer des inflammations, des douleurs importantes et parfois des adhérences ou des difficultés de fertilité. Le symptôme le plus fréquent est la douleur pendant les règles, les rapports sexuels ou de façon chronique. L'intensité des douleurs ne reflète pas toujours la gravité de la maladie, ce qui rend le diagnostic parfois difficile et explique une errance médicale encore fréquente. L'endométriose touche environ une femme sur dix en âge de procréer, ce n'est quand même pas rien. Il est donc vraiment important de se saisir de ce sujet.

Au sein des écoles provinciales du Brabant wallon, le CAPS BW – pour rappel pour le public qui nous suit, le CAPS est la fusion des centres PMS et des services PSE de notre Province – le CAPS, donc, apporte une attention particulière à la santé menstruelle dans le cadre de ses missions de promotion de la santé à l'école. Ainsi, des bilans de santé sont systématiquement organisés en 2^e et en 4^e secondaires. Lors de ces entretiens individuels, la santé menstruelle est abordée avec chaque jeune soit par l'infirmière, soit par le médecin. Cette thématique fait donc pleinement partie du suivi de santé proposé aux élèves. Par ailleurs, des animations en éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, communément appelée « EVRAS », sont organisées dans les établissements scolaires, en collaboration avec les centres de planning familial. Les questions liées aux menstruations y sont abordées de manière quasi systématique aux côtés d'autres sujets tels que le développement pubertaire, le consentement, les relations affectives et sexuelles, ou encore la prévention des affections sexuellement transmissibles. Cette sensibilisation débute également dès l'enseignement primaire. Dans les écoles communales suivies par le CAPS BW, la santé menstruelle peut être abordée lors des bilans de santé des 6^e primaires en fonction du développement pubertaire et des besoins exprimés par les élèves. Des animations EVRAS sont également organisées soit directement par le CAPS BW, soit avec l'appui des centres de planning familial.

Concernant la sensibilisation du public scolaire à cette problématique, il faut relever que l'IPES Tubize a mené des initiatives auprès de ses élèves avec une première information durant l'année scolaire 2023-2024 pour les élèves intéressés. L'expérience a été reconduite pour l'année scolaire 2024-2025

et généralisée pour toutes les 5^e secondaires de l'établissement vu l'association citée EVRAS. Concernant la qualité scientifique des informations transmises aux élèves, le CAPS BW bénéficie du label EVRAS – il y a un label, je l'ignorais, je l'ai appris – celui-ci implique que les professionnels intervenant dans ce cadre suivent une formation spécifique obligatoire ainsi qu'une formation continue régulière. La qualité des contenus est également garantie par la formation des infirmières, des médecins, des psychologues et des assistants sociaux qui composent les équipes du CAPS BW. Le CAPS BW travaille principalement en collaboration avec les centres de planning familial, qui disposent de l'expertise mais aussi des ressources nécessaires pour mener ces animations. Par ailleurs, les équipes restent attentives aux initiatives développées par le secteur associatif. A titre d'exemple, les agents du CAPS BW ont bénéficié en 2023 d'une présentation de l'asbl « Toi mon endo » afin de mieux comprendre les réalités des personnes atteintes d'endométriose. Le CAPS BW participe également activement à la plateforme « Endométriose » du Brabant wallon. Derrière une question innocente se cache d'innombrables développements. Deux infirmières ainsi qu'une infirmière de la cellule d'appui transversal y représentent actuellement le service. Cette plateforme permet d'échanger des informations, de renforcer les connaissances des professionnels et de relayer les bonnes pratiques auprès des équipes. Enfin, en ce qui concerne le dépistage précoce des situations problématiques, notamment des douleurs menstruelles anormales, les professionnels du CAPS restent attentifs aux signaux exprimés par les jeunes lors des bilans de santé. Lorsque certaines douleurs ou symptômes peuvent évoquer une pathologie telle que l'endométriose, les parents sont invités à consulter leur médecin traitant afin d'assurer une prise en charge adaptée. Le CAPS BW, dans le respect de son cadre éthique, ne peut toutefois pas orienter directement vers un service spécialisé particulier. Au-delà de l'endométriose, le CAPS BW développe plusieurs actions dans le cadre de la santé des jeunes filles, notamment autour de la santé sexuelle, de la prévention des IST, de l'éducation affective et relationnelle, ou encore de la sensibilisation à la santé menstruelle. Des affiches d'information sur l'endométriose sont également visibles dans les centres afin de renforcer la sensibilisation. Enfin, ces actions sont communiquées aux élèves et à leur famille principalement via les animations organisées dans les écoles. Les parents sont informés en amont par le journal de classe ou via les applications scolaires utilisées par les établissements. Cela n'empêche pas le CAPS BW de poursuivre par ailleurs sa réflexion afin d'améliorer encore la visibilité et l'accessibilité de ces dispositifs de prévention et d'information. J'espère que cette question et la réponse apportée permettront d'informer correctement sur ce sujet important et aussi et surtout mettre en évidence le travail de nos équipes du CAPS BW qu'il faut saluer ici via cette réponse. Merci de votre attention.

Séance du 25 juin 2026

Question orale de fin de séance n°05/26 relative à la faillite de Made in BW - 9 mois plus tard

Monsieur Olivier Vanham : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Voilà neuf mois maintenant, que tous – opposition comme majorité – nous vous avons interrogé sur la faillite de Made in BW. Nos questionnements portaient tous sur la détresse des productrices et producteurs locaux directement touchés par la cessation des activités de l'ASBL. Comme vous l'annonciez à l'un de nos collègues en janvier dernier, vous renvoyez les producteurs vers le curateur. Dans le même temps, vous annoncez avoir envisagé certaines possibilités pour venir en aide aux producteurs, à partir des informations à votre disposition. Ma question est alors la même, 9 mois plus tard : quel est l'état d'avancement de la situation de Made in BW ? Je vous remercie.

Question orale de fin de séance n°06/26 relative à la faillite de l'ASBL Made In BW - Où en est la procédure et quelles solutions concrètes pour l'après ?

Madame Vanessa Colignon : (Ecolo)

Madame la Présidente, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, chers Collègues. Neuf mois après la faillite de l'ASBL Made In BW, la situation reste au point mort pour les producteurs lésés. Alors que la dette totale est estimée à 200.000 euros et que certains indépendants ont perdu plusieurs dizaines de milliers d'euros, la réponse institutionnelle de janvier dernier se résumait à une impossibilité d'agir « tant que la faillite n'est pas clôturée ».

Face à l'urgence sociale et économique, voici mes questions :

1. État réel de la faillite : Où en est exactement le travail du curateur aujourd'hui ? A-t-il un calendrier précis pour la remise de son rapport final et la clôture officielle de la procédure ? La Province dispose-t-elle de ces informations ou est-elle aussi dans l'attente passive ?
2. Préparation de l'après-faillite : La réponse de janvier 2026 suggérait une impuissance totale avant la clôture. Aujourd'hui, à six mois de cette réponse, la Province a-t-elle enfin étudié des solutions concrètes pour intervenir dès la clôture du dossier ?
3. Responsabilité et garantie : Si la Province confirme qu'aucune solution n'est prête pour le jour où la faillite sera clôturée, comment compte-t-elle justifier ce nouveau délai auprès de ces indépendants qui avaient reçu la promesse d'une recherche de dédommagement il y a plus de sept mois ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse aux questions orales de fin de séance n°05 et 06/26 relatives à la faillite de l'ASBL Made in BW

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Je vous remercie pour vos questions, auxquelles je vous rappelle, j'ai déjà pu répondre à plusieurs reprises, tant au sein de cette assemblée que dans la presse.

Avec le Collège provincial, nous restons pleinement conscients des difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs concernés. Nous savons que cette situation continue d'avoir des conséquences importantes pour ces entreprises et nous mesurons pleinement les préjudices qu'elle a causés et peut continuer à causer à certains d'entre eux.

Quant à la procédure de faillite, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, celle-ci est toujours en cours et demeure soumise à des règles et à des mécanismes propres.

Je tiens à préciser que nous n'avons ni attendu les présentes questions ni les interpellations dans la presse pour assurer le suivi de cette faillite. Que ce soient les services provinciaux, notre avocat ou moi-même personnellement, nous avons, depuis le début de la procédure, continué à solliciter des informations auprès du curateur. À ce jour, je dois vous admettre que nous n'avons toutefois reçu aucun retour de sa part.

Et pour cause, le curateur n'a aucune obligation de nous communiquer ces informations, la Province étant un tiers à la procédure de faillite. J'ajouterais même qu'exercer une quelconque pression à son égard serait contre-productif et risquerait de nuire au bon déroulement de la procédure.

Cette absence de retour ne change toutefois rien au constat posé en janvier dernier : tant que la procédure de faillite est en cours, la Province ne dispose d'aucun levier lui permettant d'y intervenir. Laisser entendre le contraire revient à entretenir une confusion qui ne correspond ni à la réalité juridique de cette faillite ni aux compétences de la Province. Pire, cela peut amener des méprises auprès des producteurs.

Le travail du curateur consiste notamment à vérifier les créances et à établir la liste définitive des créanciers. Tant que ce travail n'est pas terminé, il serait prématuré de tirer des conclusions ou d'envisager des suites concrètes.

Comme nous l'avons indiqué à l'époque, certaines pistes ont été identifiées afin d'envisager, le moment venu, un soutien éventuel aux producteurs concernés, évidemment toujours dans le strict respect du cadre juridique applicable. Ce moment venu, c'est celui de la fin de la mission du curateur et de la présentation de son rapport final.

Toutefois, et je me permets de le répéter une nouvelle fois, il serait prématuré de se prononcer davantage à ce stade. Les éventuelles suites à donner à cette situation ne pourront être déterminées qu'une fois la procédure de faillite clôturée et l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de la situation connus.

Cette prudence est nécessaire. Elle vise à respecter le bon déroulement de la procédure et à préserver l'égalité de traitement entre les différents créanciers.

Nous comprenons que cette période d'attente puisse être source de difficultés et d'incertitudes pour les producteurs concernés. Soyez assurés que nous restons pleinement mobilisés dans le suivi de ce dossier et que nous ne manquerons pas de revenir vers le Conseil provincial et les producteurs dès que nous le pouvons.

En attendant, il nous appartient de respecter le temps de la procédure et d'éviter de laisser croire qu'il existerait, aujourd'hui, des solutions immédiates que la Province choisirait de ne pas mettre en œuvre. Je vous remercie.